AVIS DE CONCOURS – 2026

Les centres départementaux et interdépartementaux de gestion co-organisent pour l'ensemble du territoire national

LE CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE

SESSION 2026 - FILIÈRE CULTURELLE – CATÉGORIE B

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CE CONCOURS, EN FONCTION DES SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES, IL CONVIENT DE S'ADRESSER AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDIQUÉS CI-DESSOUS

Répartition des spécialités et disciplines par CDG organisateurs

Spécialités	Disciplines	CDG organisateurs*	Spécialités	Disciplines	CDG organisateurs*
Musique	Violon	CDG 13	Musique	Cor – Contrebasse - Harpe	CDG 59
	Basson	CDG 33		Trombone	CDG 37
	Chant - Jazz (tous instruments)	CDG 73		Accordéon	CDG 77
	Violoncelle -Alto	CDG 44		Accompagnement musique	À déterminer
	Clarinette	CDG 14		Musique électroacoustique	À déterminer
	Accompagnement danse - Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CIG Petite Couronne		Instruments anciens (tous instruments) – Intervention en milieu scolaire - Direction d'ensemble vocaux - Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne
	Tuba - Piano	CDG 69		Percussions	CDG 63
	Flûte traversière	CDG 67		Formation musicale	CDG 54
	Hautbois	CDG 85	Danse	Danse contemporaine – Danse classique – Danse jazz	CIG Petite Couronne
	Saxophone – Guitare – Musiques traditionnelles (tous instruments)	CDG 35	Arts plastiques	Pas de discipline	CDG 73
	Trompette	CDG 62	Art dramatique	Pas de discipline	CIG Grande Couronne

SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES

- **Musique :** disciplines relevant de l'enseignement instrumental ou vocal : *flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, harpe, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, guitare, accordéon, instruments anciens (tous instruments), musique traditionnelle (tous instruments), jazz (tous instruments), musiques actuelles amplifiées (tous instruments), chant.*
  Autres disciplines : formation musicale, accompagnement musique, accompagnement danse, direction d'ensembles vocaux, direction d'ensembles instrumentaux, musique électroacoustique, interventions en milieu scolaire.
- **Art dramatique**
- **Arts Plastiques**
- **Danse :** disciplines danse contemporaine, danse classique et danse jazz

DATES DES ÉPREUVES

Épreuves à compter du lundi 9 février 2026 (date nationale), pour tous les candidats (toutes voies, spécialités et disciplines)

Les plannings et lieux de déroulement seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III) correspondant à l'une des spécialités du concours.
Il s'agit essentiellement du **DE** (ou **DUMI**) en **musique**, **danse** et **art dramatique**.

Spécialité danse : il s'agit d'une profession réglementée : les candidats doivent donc être titulaire du diplôme d'État de professeur de danse, ou l'un des diplômes ou autorisations mentionnés au 4° du I de l'article 3 du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Les candidats **non titulaires du diplôme requis** pour se présenter au concours externe (sauf pour la spécialité danse) **peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes**. Les demandes sont à effectuer auprès du **C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr** ou peuvent bénéficier d'une **dérogation** (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.)

Ce concours est également ouvert, pour **l'enseignement des arts plastiques**, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Les candidats doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, **soit le 30 octobre 2025 et justifier de 4 ans de services publics au 1er janvier 2026.**

Le troisième concours est ouvert aux candidats, justifiant au 1er janvier 2026, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins :
- Soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,
- Soit d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- Soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.
Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

L'inscription se déroule en 2 étapes

1. **Période de retrait des dossiers par une préinscription en ligne**

Du mardi 16 septembre 2025
Au mercredi 22 octobre 2025 inclus
23h59 dernier délai (heure métropolitaine)

2. **Période de de dépôt des dossiers d'inscription et validation en ligne de la préinscription**

Du mardi 16 septembre 2025
Au jeudi 30 octobre 2025 inclus
23h59 dernier délai (heure métropolitaine)

IMPORTANT
Les dates d'inscriptions sont nationales et impératives.

Les candidats devront se conformer aux modalités d'inscription du CDG organisateur de la spécialité et/ou de la discipline choisie.

CONCOURS EXTERNE
Les dossiers professionnels devront être envoyés par voie postale, au plus tard le 9 février 2026, cachet de la poste faisant foi (date nationale de début des épreuves).

CIG Petite Couronne - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex
T. +33 1 56 96 80 80 – info@cig929394.fr – **www.cig929394.fr**